

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2018

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Pierrette MARTEAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absents : Daniel SORAIN (pouvoir donné à Céline THROMAS),

Date de la convocation : 21/06/2018

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 29 mai 2018

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Compte de Gestion et Compte Administratif 2017

Délibération n°38/2018

Vote du compte administratif et compte de gestion 2017 de la commune

Stéphane PELLETIER, en charge du suivi des finances, présente les comptes de gestion et administratif 2017 de la commune.

La section de fonctionnement est excédentaire :	126 622.01 €
La section d'investissement est déficitaire :	- 1 189.95 €
Le résultat de l'exercice est de :	125 432.06 €
Le résultat cumulé à fin 2017 de la section de fonctionnement :	142 740.73 €
Le résultat cumulé à fin 2017 de la section d'investissement :	- 32 706.25 €
Le résultat cumulé à fin 2017 du compte principal s'élève à :	110 034.48 €

Etat des restes à réaliser en dépenses 2017 : 718 072.50 €

Etat des restes à réaliser en recettes 2017 : 670 380.00 €

Les membres du Conseil Municipal, après sortie réglementaire du Maire, adopte à l'unanimité :

- ***Le compte de Gestion et le compte Administratif principal 2017.***

Délibération n°39/2018

Stéphane PELLETIER présente la proposition de Budget Supplémentaire 2018, étudiée en commission finances le 19 juin 2018.

Le Budget Supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

Fonctionnement : 117 083.48 €

Investissement : 845 063.22 €

Le Budget Total 2018 (Budget Primitif + Budget Supplémentaire + RAR) s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

Fonctionnement : 885 954.00 €

Investissement : 1 364 188.22 €

Stéphane PELLETIER explique les différents ajustements qui ont été proposés en fonctionnement et en investissement.

- ***Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Supplémentaire tel que proposé.***

Compte tenu du résultat cumulé de fonctionnement à fin 2017 de : 142 740.73 €

Compte tenu du résultat cumulé d'investissement à fin 2017 de : - 32 706.25 €

Compte tenu des restes à réaliser dépenses de 2017 de : 718 072.50 €

Compte tenu des restes à réaliser recettes de 2017 de : 670 380.00 €

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de 2017 de la manière suivante :

▶ ***Virement à la Section d'Investissement - Article 1068, pour : 62 341.48 €***

▶ ***Report en Section de Fonctionnement - Article 002, pour : 80 399.25 €***

b) Taux de promotion

Délibération n°40/2018

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

VU l'avis FAVORABLE du Comité Technique Paritaire en date du 5/06/2018,

Le Maire, propose au conseil, de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

GRADES	TAUX (en %)
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur territorial principal 2 ^{ème} classe	100 %
Rédacteur territorial principal 1 ^{ère} classe	100 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le tableau de promotion ci-dessus, pour les avancements de grade.

c) Tarifs cantine et garderie

Délibération n°41/2018

Le Maire rappelle les efforts engagés pour la maîtrise des dépenses dans toutes les sphères d'activité (fournitures, alimentation, fluides,...) tout en maintenant la qualité de service. L'amélioration de la qualité des approvisionnements alimentaires en produits locaux ou bio n'a pas dégradé le budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs des services municipaux de l'école du Champ du Moulin, cantine et garderie, pour l'année scolaire 2018-2019 :

Les tarifs de cantine au 01.09.2018 sont les suivants :

CANTINE

Repas enfant : 2.60 € (actuel)

Repas adulte : 5.30 € (actuel)

Repas agents communaux : 2.40 € (actuel)

Les tarifs de garderie au 01/09/2018 sont les suivants :

GARDERIE

Matin (mois) : 16.00 € (actuel)

Soir (mois) : 19.00 € (actuel)

Journée complète (mois) : 32.00 € (actuel)

Garde exceptionnelle : 3.30 € (5 unités maxi par mois) (actuel)

Dépassement d'horaire : 3.30 € par tranche de 10 minutes (actuel)

➤ **La facturation de ces services sera effectuée mensuellement et au réel des consommations**

d) Convention Chorale Crèche N'Do

Délibération n°42/2018

À l'occasion du Centenaire de la fin de la guerre de 1914-1918, la municipalité a décidé d'organiser des manifestations, à la salle culturelle de GERMOND-ROUVRE avec entre autres une exposition, et deux concerts gratuits en faisant intervenir l'association Y'en A marre le 4 novembre et le Chant Choral de LA CRECHE, groupe « Crèche N'Do, avec son spectacle « Des années sombres aux années folles » le 10 novembre 2018 à 17h.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **De valider la proposition de l'association Chant Choral de La Crèche, prestation d'un montant de 800 € TTC.**

e) **Convention Ze Big Noz**

Délibération n°43/2018

A l'occasion de l'inauguration de la salle culturelle de GERMOND-ROUVRE le 31 octobre 2018, Monsieur le Maire propose l'intervention d'un groupe de musique : Le Collectif à l'envers - Ze Big Noz-.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la prestation du Collectif à l'envers : Ze Big Noz pour un montant de 1853 €.***
- ***L'hébergement des 4 musiciens sera à la charge de la commune, à raison de 40 € par personne pour une nuit.***

f) **Convention Aurore**

Délibération n°44/2018

Le logement d'urgence de la mairie a été remis à la disposition d'une famille d'origine syrienne à partir du mois du 29 mai 2018. Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose la signature d'une nouvelle convention tripartite en vue du glissement de bail. Le loyer de ce logement et les charges doivent être définis.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association AURORE et les sous locataires.***
- ***De proposer un loyer mensuel de 500 € et une provision mensuelle de 100 € sur charges et 100 € annuels au titre des ordures ménagères.***

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) **Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)**

Conseil communautaire :

Monsieur le Maire expose les dernières décisions prises lors du dernier conseil d'agglomération. Il a été attribué des subventions au titre du PACT et les comptes de Gestion et Comptes Administratifs ont été adoptés.

b) **Suivi de chantier**

Salle culturelle

Les travaux se poursuivent mais ont pris un léger retard d'environ une semaine. L'agrandissement prévu pour héberger l'escalier entre le rez de route et le niveau 1 est en cours. Les plaquistes interviennent pour les doublages des locaux au niveau rez de route. Cette phase devra être terminée pour la mi-juillet. L'assainissement sera réalisé dans la deuxième quinzaine de juillet.

Lotissement de la Fougère

Les aménagements progressent. L'enrobé est posé. Le carrefour du lotissement est à revoir jeudi. En revanche Monsieur le Maire informe de la réponse négative de la Préfecture concernant la DETR pour ce projet. Un rendez-vous a été pris avec le secrétaire général de la Préfecture pour le mercredi 27 juin afin d'obtenir des explications quant à ce refus.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 28 août 2018

Fin du Conseil à 20h45